

*Question présentée par le député :*

*M. Jean-Louis Fazio*

*Date de dépôt : 13 février 2014*

## **Question écrite urgente**

### **Dysfonctionnement au SPC**

*Est-il normal que suite à une décision du service, et après 4 recours et lettres recommandées, une personne doive attendre 2 ans et 1 mois (sans recevoir aucune prestation entretemps) pour être convoquée et entendue par le service ?*

*Est-il normal que la convocation comporte la mention de se présenter à 14h00 et de s'adresser à l'accueil, alors qu'il n'existe pas d'accueil l'après-midi ?*

*Est-il normal que, suite à cette convocation, la personne reçoive 3 décisions contradictoires de 3 services différents – mutation, aide sociale et service juridique ?*

*Est-il normal que le n° de téléphone du service soit constamment sur ligne occupée le matin et que l'après-midi un disque renvoie à rappeler le matin ?*

Il est demandé au Conseil d'Etat de mettre les moyens et le personnel suffisant pour que de tels cas ne se reproduisent pas, d'autant plus qu'il s'agit d'une population, âgée, fragilisée et précarisée à laquelle nous nous devons d'apporter les réponses adéquates.

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.